

195. — 30 MARS 1855. — *Loi relative à la prorogation de la loi sur les droits différentiels* (1). (Monit. du 31 mars 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 31 janvier 1852 (*Moniteur*, n<sup>o</sup> 34), et les articles 2 et 3 de la loi du 8 juin 1853 (*Moniteur*, n<sup>o</sup> 161), sont prorogés jusqu'au 31 mars 1856.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre d'État, gouverneur du Brabant, chargé temporairement du département des finances, M. LIEDTS.

Sont transférées aux articles suivants du budget du même exercice, savoir :

Art. 22. Pain. . . . .	fr. 98,000 »
Art. 23. Fourrages en nature. . . . .	96,000 »
Total égal, fr. 194,000 »	

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre, M. ANOUL.

197. — 30 MARS 1855. — *Loi qui alloue au département de la guerre un crédit extraordinaire de 14,003 fr. 20 c., destiné à payer des créances arriérées* (5). (Monit. du 1<sup>er</sup> avril 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Il est ouvert au département de la guerre un crédit de quatorze mille trois cents vingt centimes (fr. 14,003-20), applicable au paiement de créances qui se rapportent à des exercices clos, qui restent à liquider et qui sont détaillées dans le tableau annexé à la présente loi.

Art. 2. Cette allocation formera l'article 35, chapitre XIII, du budget de la guerre pour l'exercice 1855, et sera couverte au moyen des ressources ordinaires de cet exercice.

Art. 3. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre, M. ANOUL.

196. — 30 MARS 1855. — *Loi autorisant des transferts entre divers articles du budget de la guerre pour 1854* (2). (Monit. du 1<sup>er</sup> avril 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Les sommes indiquées ci-après, et qui resteront sans emploi à certains articles du budget de la guerre, pour l'exercice 1854, savoir :

Art. 6. Traitement de l'état-major général. . . . .	fr. 41,000 »
Art. 7. Traitement de l'état-major des provinces et des places. . . . .	23,000 »
Art. 9. Traitement du service de santé des hôpitaux. . . . .	9,000 »
Art. 10. Nourriture et habillement des malades. . . . .	25,000 »
Art. 16. Traitement et solde des compagnies d'administration. . . . .	30,000 »
Art. 24. Casernement des hommes. . . . .	57,000 »
Art. 50. Traitements divers et honoraires. . . . .	4,000 »
Art. 31. Frais de représentation. . . . .	1,750 »
Art. 54. Traitement et solde de la gendarmerie. . . . .	3,250 »

Ensemble la somme de fr. 194,000 »

ÉTAT DES CRÉANCES ARRIÉRÉES RESTANT A LIQUIDER.

N <sup>o</sup> d'ordre.	Noms des créanciers et nature des créances.	Montant.
1.	Assche (la commune), fournitures diverses faites en 1830 à l'armée hollandaise. . . . .	1,070 32

(1) Présentation à la chambre des représentants le 26 mars 1855. — Rapport par M. Mercier le même jour. — Discussion et adoption le 27, à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. Cogels le 30 mars. — Discussion et adoption le même jour, à l'unanimité.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 15 février 1855. — Rapport par M. Dumont le 28. — Discussion et adoption le 26 mars, à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. Desmanet le 30 mars. — Discussion et adoption le même jour, à l'unanimité.

(3) Présentation à la chambre des représentants le 22 février 1855. — Rapport par M. Lelièvre le 27 mars. — Discussion et adoption le 28, à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. Desmanet le 30 mars. — Discussion et adoption le même jour, à l'unanimité.

N <sup>o</sup> d'ordre.	Noms des créanciers et nature des créances.	Montant.
2.	Contich (la commune), fourniture de logements militaires, en 1850, à l'armée hollandaise . . . . .	376 73
3.	Van Lierde, à Alost, fournitures faites en 1850, à l'armée hollandaise . . . . .	701 19
4.	Veuve Van Breugel, à Alost, fournitures faites en 1850, à l'armée hollandaise . . . . .	395 41
5.	1 <sup>o</sup> Les héritiers de la dame M.-F. Vispoel, veuve de J.-B. Van Lokeren, à Gand; 2 <sup>o</sup> B. Verhelst; 3 <sup>o</sup> P. Hagenbeck, à Cologne. . . . .	5,000 »
6.	F.-P. Fierens, avoué à Gand. . . . .	188 15
7.	Hebbelinck, avoué à Gand . . . . .	147 52
8.	Le même. . . . .	378 60
9.	P. de Paepe, avocat à Gand. . . . .	1,050 »
10.	De Joncker, fils, à Bruxelles, fourrages fournis en 1841. . . . .	91 56
11.	Detige-Cnaeps, à Bruxelles, transports d'effets militaires en 1851, 1852 et 1855. . . . .	1,852 01
12.	Berré, avoué à Anvers . . . . .	644 13
13.	Meert, Witdoeck et Van Hex, à Anvers. . . . .	744 50
14.	Van Schevensteen, Witdoeck et Verbert, à Anvers. . . . .	564 70
15.	Beauraing (la commune), prestations militaires effectuées en 1853. . . . .	13 03
16.	Exel (la commune), prestations militaires effectuées en 1853 . . . . .	3 16
17.	Ville de Menin, traitement de militaires malades. . . . .	258 50
18.	Schardt, maréchaussé pensionné, valeur d'un cheval qui lui a été enlevé en 1850. . . . .	543 91
Total. . . . .		fr. 14,005 20

198. — 30 MARS 1855. — *Arrêté royal concernant l'exécution de la loi sur les droits différentiels.* (Monit. du 31 mars 1855.)

Léopold, etc. Vu la loi du 30 mars 1855;

Sur la proposition de notre ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Les articles 1, 2, 4 et 5 de l'arrêté royal du 2 février 1852 (*Moniteur*, n<sup>o</sup> 34), les articles 2 et 3 de l'arrêté royal du 9 juin 1853 (*Moniteur*, n<sup>o</sup> 161), et l'arrêté royal du 16 août 1853 (*Moniteur*, n<sup>o</sup> 229), déterminant le régime provi-

soire des droits différentiels de douane, sont prorogés jusqu'au 31 mars 1856.

Art. 2. La disposition qui précède est exécutoire à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain.

Notre ministre des finances (M. Liedts) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

199. — 30 MARS 1855. — *Arrêté royal qui accepte les démissions offertes par le sieur Liedts, ministre d'Etat, gouverneur du Brabant, de ses fonctions temporaires de ministre des finances, et par le sieur Van Hoorbeke (Emile), le lieutenant général Anoul, les sieurs Piercot (Ferdinand) et Faidier (Charles), de leurs fonctions respectives de ministres des travaux publics, de la guerre, de l'intérieur et de la justice.* (Monit. du 31 mars 1855.)

200. — 30 MARS 1855. — *Arrêté royal qui nomme ministre de l'intérieur le sieur de Decker (Pierre), membre de la chambre des représentants.* (Monit. du 31 mars 1855.)

201. — 30 MARS 1854. — *Arrêté royal qui accepte la démission offerte par le sieur de Brouckere (Henri), ministre d'Etat, de ses fonctions de ministre des affaires étrangères.* (Monit. du 31 mars 1855.)

202. — 30 MARS 1855. — *Arrêté royal qui nomme ministre des affaires étrangères le vicomte Vilain XIII (Charles), premier vice-président de la chambre des représentants.* (Monit. du 31 mars 1855.)

203. — 30 MARS 1855. — *Arrêté royal qui nomme ministre des finances le sieur Mercier (Edouard), ministre d'Etat, membre de la chambre des représentants.* (Monit. du 31 mars 1855.)

204. — 30 MARS 1855. — *Arrêté royal qui nomme ministre de la justice le sieur Nophomb (Alphonse), substitué du procureur général près la cour d'appel de Bruxelles.* (Monit. du 31 mars 1855.)

205. — 30 MARS 1855. — *Arrêté royal qui nomme ministre de la guerre le lieutenant général Greindl (J.-C.-L.).* (Monit. du 31 mars 1855.)